



Gitega, le 03/02/2025

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE



Office Burundais pour la Protection de l'Environnement

Termes de référence pour le recrutement d'un (e) Consultant(e) international (e) de conception d'un système de collecte d'informations sur le mercure, Formation d'un groupe de travail technique avec les parties prenantes concernées, organisation d'un test pilote du système de collecte d'informations sur le mercure, Organisation d'une réunion d'approbation du groupe de travail technique sur le système de collecte d'informations sur le mercure et formation des parties prenantes concernées à l'utilisation de la plateforme de collecte d'informations sur le mercure

Titre du projet : *Appui au renforcement des capacités institutionnelles et sensibilisation accrue des principales parties prenantes aux questions relatives au mercure pour la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure au Burundi*

Titre de la consultance : la conception du modèle de système de collecte d'informations sur le mercure, Formation d'un groupe de travail technique avec les parties prenantes concernées, Organisation d'une réunion d'approbation du groupe de travail technique sur le système de collecte d'informations sur le mercure. Réalisation d'un test pilote du système de collecte d'informations sur le mercure, Formation des parties prenantes concernées à l'utilisation de la plateforme de collecte d'informations sur le mercure

Lieu d'affectation : A domicile au Burundi

Recruteur : Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE)

Date limite de candidature : 25/02/2025 (12heure de Bujumbura, GMT+2)

I. **Contexte**
1. **Contexte et justification de la mission**

La République du Burundi a obtenu un financement du programme international spécifique de la convention de Minamata Troisième phase de 2021 «**Specific International Programme of the Minamata Convention on Mercury – Third Round 2021**» dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Minamata sur le Mercure.

Ce projet *Appui au renforcement des capacités institutionnelles et sensibilisation accrue des principales parties prenantes aux questions relatives au mercure pour la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure au Burundi* pour objet de contribuer à l'amélioration des capacités nationales pour la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure, la sensibilisation, l'éducation et la formation des acteurs impliqués dans la gestion du mercure

Le projet vise à combler les lacunes identifiées au Burundi, à savoir le manque d'informations et de capacités pour la gestion du mercure, le manque d'outils pour la sensibilisation du public, et l'information et l'éducation pour une bonne gestion du mercure. Le résultat global du projet sera de réduire les effets négatifs de l'exposition au mercure et aux composés du mercure sur la santé humaine et l'environnement.

L'impact attendu du projet est de renforcer la capacité du Burundi à mettre en œuvre la Convention de Minamata en fournissant aux institutions impliquées dans la gestion du mercure un système de collecte d'informations sur le mercure, la formation des principales parties prenantes (douanes, dentistes, parlementaires, etc.) et l'éducation et la sensibilisation du grand public aux questions relatives au mercure.

Les produits qui contribueront à atteindre ce résultat sont les suivants :

Produit 1 : Mise en place de systèmes de gestion des données sur le mercure;

Produit 2 : Renforcement des capacités des autorités nationales à gérer le mercure ;

Produit 3 : Système national de collecte d'informations sur le mercure établi ;

Produit 4 : Les principales parties prenantes et le grand public sont informés, sensibilisés et éduqués sur les questions relatives au mercure ;

Résultat 5 : Suivi, évaluation finale et audit financier du projet.

Les produits attendus de la mise en œuvre de ce projet sont:

Produit1: Un système de gestion et de coordination du cycle de projet établi;

Produit2: Les capacités nationales des autorités à gérer le mercure renforcées;

Produit3: **Système national de collecte d'informations sur le mercure établi;**

Produit4: Les principales parties prenantes et le grand public sont informés, sensibilisés et éduqués sur les questions relatives au mercure ;

Produit 5: Suivi, évaluation finale et audit financier du projet

Pour atteindre le Produit3: Système national de collecte d'informations sur le mercure établi; l'OBPE a besoin de louer les services d'un consultant international.

I .2. Objectifs

I.2.1. Objectifs / but de mission

Cette consultation sera axée sur la conception d'un modèle de collecte d'informations sur le mercure au niveau national

I.2.2. Les objectifs spécifiques sont les suivants

i) Concevoir un modèle de système de collecte d'informations sur le mercure,

- ii) Former un groupe de travail technique avec les parties prenantes concernées,
- iii) Réaliser un test pilote du système de collecte d'informations sur le mercure,
- iv) Organiser une réunion technique de validation du système de collecte d'informations sur le mercure,
- v) Former les parties prenantes concernées à l'utilisation de la plateforme de collecte d'informations sur le mercure

II. Description des tâches

Les tâches spécifiques du/de la Consultant(e) comprendront les activités suivantes :

1. Identifier les parties prenantes clés impliquées dans la mise en œuvre de la convention de Minamata et la nature des données à collecter dont elles disposent ;
2. Identifier les experts sectoriels clés à former et conduire une formation sur l'utilisation du système de collecte des informations sur le mercure ;
3. Organiser une séance sur terrain pour tester le système de collecte d'informations sur le mercure développé ;
4. Préparer et conduire un atelier de validation du système de collecte des informations sur le mercure par les parties prenantes nationales.

III. livrables attendus

Le/la Consultant(e) doit fournir les éléments suivants :

1. Rapport des consultations des parties prenantes (institutions clés) impliquées dans la mise en œuvre de la convention de Minamata ayant des missions en rapport avec la thématique pour collecter les données et informations requises ;
2. Rapport sur le test et le fonctionnement du système national de collecte des données;
3. Rapport définitif de la mission y compris le système fonctionnel de collecte des informations sur le mercure

IV. Qualifications et compétences minimales requises pour la consultation

Un(e) consultant(e) / avec une vaste expérience internationale prouvée de préférence dans les pays en développement dans la conception des systèmes de gestion des produits chimiques :

- a. Au moins des qualifications académiques de niveau Master dans les domaines pertinents des sciences de l'environnement, de la gestion des produits chimiques, des sciences ou des domaines connexes ;
- b. Un minimum de 7 ans d'expérience de travail dans le domaine pertinent de gestion des produits chimiques ;
- c. Expérience d'au moins Trois (3) missions de nature similaire dans des pays en développement
- d. Excellentes compétences en communication avec capacité d'exprimer des idées de manière claire, concise et efficace, à la fois oralement et par écrit ;
- e. Bonne connaissance des conventions de Stockholm, Minamata, Bâle et Rotterdam ;
- f. Excellentes compétences en communication orale et écrite en français.

V. Conditions / modalités de soumission de l'offre

V.I. Dates de dépôt

Les consultant (e) s devront déposer leurs offres (Offre Technique séparée de l'offre financière) dans une seule enveloppe sac au bureau de la Direction Générale de l'OBPE, sise à Gitega, avenue du Triomphe ou au bureau de liaison sise à Bujumbura, ou envoyée au courriel

Email: obpe_burundi@obpe.bi avec copie à polisialphonse1@gmail.com au plus tard le **25 Février 2025 à 12 h 00 (heure de Bujumbura_Burundi).**

Composition des dossiers

Le dossier de soumission du/de la Consultant (e) international (e) doit être composé de :

5.1. Une proposition technique

Elle doit comporter :

- ✓ Une note de compréhension de la mission avec des observations ou suggestions éventuelles sur les TdRs (3 pages au maximum) ;
- ✓ Une lettre de motivation ;
- ✓ Une copie de diplôme le plus récent ;
- ✓ Un CV comportant les détails des expériences (preuves sont obligatoires);
- ✓ Une note méthodologique détaillée (5 pages au maximum) et assortie d'un plan de travail (une page) avec un calendrier indicatif pour la réalisation des livrables.

5.2. Une proposition financière

La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur base de produits/livrables précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les paiements seront effectués par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Elle doit être libellée en dollars US.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, les candidat(e) s devront fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les candidats doivent indiquer/détailler dans leurs propositions financières les coûts des billets d'avions aller-retour, le cas échéant, (si applicable), les honoraires, les frais de séjour et le nombre de jours de travail prévus.

L'OBPE n'accepte pas les coûts de voyage qui excèdent ceux du billet en classe économique. Si le/le consultant(e) désire voyager en classe supérieure, il/elle devra le faire sur ses ressources propres.

VI. Examen des offres et leur conformité

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, l'OBPE établira la conformité de l'offre vérifiant que chaque offre

6.2.1. Réponds aux critères de qualification (diplôme, expérience du/de la Candidat(e) tel qu'indiqué par les TdRs au point 6):

6.2.2. A été dument signée :

6.2.3. Est conforme pour l'essentiel aux conditions fixées dans les termes de références : et présente toute précision et/ou justification que l'OBPE pourra exiger pour déterminer sa conformité.

6.3. Procédures de sélection

B.P. 56. Gitega • Tél. (257) 22403031 •Télé Fax : (257) 22403032

B.P. 2757 Bujumbura • Tél. (257) 22254255

Email: obpe_burundi@obpe.bi

Site Web: www.obpe.bi

Le contrat sera attribué au candidat dont l'offre aura été évaluée et ayant reçu la note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères pondérés technique et financier.

Pondération : la pondération retenue, pour l'évaluation des offres, est la suivante :

- a. Pourcentage de l'offre technique : 70% ;
- b. Pourcentage de l'offre financière : 30%.

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum des 49 points seront pris en considération pour l'évaluation financière. L'évaluation des propositions techniques et financières se feront en deux étapes. Seules les offres financières des soumissionnaires dont la proposition technique répond de façon satisfaisante aux exigences des termes de références seront considérées.

Etape 1 : Evaluation de l'offre technique

La proposition technique (maximum 70 points) sera évaluée selon les critères mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Tableau1 : Critères techniques		POINTS
1	Expertise du candidat (qualifications, capacités et expertise)	35
2	Plan de travail	10
3	Compréhension des TDRs et cohérence de l'approche méthodologique pour exécuter le travail selon les Tdrs	25
TOTAL		70

Tableau2 : Expériences et qualifications		Note Maximum	candidat			
			A	B	C	D
1. Qualifications, capacités et expériences						
1.1	Qualifications académiques minimum de niveau Master dans les domaines demandés	4				
1.2	Avoir au moins sept (7) ans d'expérience de travail dans le domaine pertinent de gestion des produits chimiques, (preuves obligatoires)	6				
1.3	Avoir réalisé au moins trois (3) contrats (preuves à l'appui) de nature similaire dans des pays en développement	8				
1.4	Avoir une expérience prouvée en matière des conventions de Stockholm, Minamata, Bâle et Rotterdam	6				
1.5	Disposer d'excellentes capacités rédactionnelles et de production des documents de qualité	7				
1.6	L'expérience avec les Agences des Nations Unies	4				
	Total 1	35				

Tableau3 : Cohérence du plan de travail		Note Maximum	Soumissionnaire			
			A	B	C	D
1. Plan de travail						
2.1	Cohérence du plan de travail avec les TdRs.	6				
2.2	Cohérence du calendrier avec la réalisation des livrables.	4				
	Total2	10				

Tableau4 : Approche méthodologique		Note Maximum	Soumissionnaire			
			A	B	C	D
1. Méthodologie et approche pour exécuter le travail selon les TdRs						
3.1	La proposition montre-t-elle une compréhension générale du sujet ?	4				
3.2	Les aspects importants des tâches / responsabilités ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée dans le plan de travail ?	8				
3.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent ?	6				
3.4	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont – elles suffisamment d'une bonne exécution du projet ?	7				
	Total3	25				

Etape 2 : Evaluation de l'offre financière

Proposition Financière : La proposition financière sera évaluée après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière recevra une note financière (Nf) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $Nf = 30 \times Fm / F$ (F étant le montant de la proposition financière évaluée).

L'Offre sera adjudgée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux de l'OBPE (qualité technique et le coût), basée notamment sur l'expérience du soumissionnaire, la qualification des experts, la méthodologie de travail proposée, et le montant de la proposition.

L'OBPE se réserve le droit de refuser toute offre financière jugée supérieure au montant réel de la consultation.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le Site Web de l'OBPE: www.obpe.bi ou contacter le secrétariat de l'OBPE au +257 22403031

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OBPE

Ir. HATUNGIMANA Berchmans



B.P. 56. Gitega • Tél. (257) 22403031 • Tél Fax : (257) 22403032
B.P. 2757 Bujumbura • Tél. (257) 22254255
Email: obpe_burundi@obpe.bi
Site Web: www.obpe.bi